

DELIBERATION N°2023-24_016
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 9 novembre 2023

6.1 Travaux de la commission CVEC (26/10/2023) – bilan moral et financier du projet

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 15 Membres représentés : 11 Total : 26	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 26 Pour : 26 Contre : 0
--	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable sur les 11 bilans de projets examinés par la commission CVEC du 26 octobre 2023 :

- 5 projets SSE – 2 928,43 € ;
- 1 projet SSAC en lien avec le SCD– 14 990 € ;
- 4 projets Campus sport – 41 921,41€ ;
- 1 projets BVE en lien avec la direction de la communication – 40 000€

dont le montant global s'élève à 99 839,84 euros.

Besançon, le 9 novembre 2023

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services


Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
Travaux de la commission CVEC (26/10/2023) – bilan moral et financier du projet

*délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*

Point n°6.1, Bilan des projets CVEC uFC 2023

Descriptif précis :

Les services bénéficiaires de la CVEC doivent produire un bilan moral et financier du projet qu'ils ont déposé. Lorsque que les projets concernent plusieurs services, le service porteur ou la composante porteuse du projet réalise et transmet le bilan au service support concerné.

En cas de non-utilisation ou d'utilisation partielle des moyens alloués ou de non-respect des divers engagements par les bénéficiaires de financements, des explications sont demandées par les membres de la commission CVEC et un remboursement des sommes allouées est exigé.

La production d'un bilan est obligatoire et son absence entraîne la restitution de l'intégralité des sommes allouées.

11 bilans de projets validés par la commission CVEC du 6 avril 2023 (sur 28) ont été examinés par la commission CVEC du 26 octobre 2023 :

- 5 projets SSE – 2 928,43 € (Sensibilisation à la sécurité routière, Santé sexuelle : le consentement, Santé sexuelle : journée mondiale de lutte contre le VIH, Sauveteur-secouriste étudiants, Mois sans tabac) - **Avis favorable à l'unanimité**
- 1 projet SSAC en lien avec le SCD– 14 990 € (Action culturelle) - **Avis favorable (-1 abstention)**
- 4 projets Campus sport – 41 921,41€ (Bien-être, Sites délocalisés, SHNU, Hall de la Maison des Sports) - **Avis favorable à l'unanimité**
- 1 projets BVE en lien avec la direction de la communication – 40 000€ (Concert Détonation) - **Avis favorable à l'unanimité**

Sur un budget global de projets s'élevant à 133 750 € dont 88 674 € de fonds CVEC attribués,

99 839,84 euros ont été dépensés par ces porteurs de projets, fonctionnement, investissement et masse salariale confondues.

3 projets de Campus examinés prévoyaient de la masse salariale : 3 projets Campus Sport. La masse salariale dépensée en 2023 représente 21 620,72 €.

Il est proposé aux membres de la CFVU d'émettre un avis sur l'examen des bilans par la commission CVEC.

Une commission CVEC dédiée aux bilans restants est programmée le 2 février 2024.